

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 11 décembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 05 décembre 2024.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOLET, M. TOURE, M. BERTHIER, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. PIAT donne pouvoir à M. LECHUGA
M. GIBERT donne pouvoir à M. PEREIRA
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme FUENTES donne pouvoir à Mme HENNECHART
Mme PONCHARD donne pouvoir à M. TAGLANG
M. ASSAS donne pouvoir à Mme BOILEAU.

ÉTAIENT ABSENTES :

Mme GRIMAUD, Mme DIAS, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BUTIN.

N°2024.12.52 – Création de postes et modification du tableau des effectifs.

Sur présentation de Madame Rahima MAZDOUR, Maire-Adjoint déléguée aux Ressources Humaines, au Commerce et à l'Artisanat,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1,

Considérant qu'au regard des mouvements de personnel, et des recrutements à venir, il convient de créer un poste à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe, dans le cadre du recrutement de la Directrice Adjointe aux Ressources Humaines, le précédent titulaire de ce poste ayant été nommé sur la fonction de Directeur des Ressources Humaines suite à la mutation de l'ancienne Directrice qui n'occupait pas ledit grade,

Considérant qu'au regard des nominations consécutives aux avancements de grade, il convient de créer 10 postes répartis entre les cadres d'emplois des Adjoints d'Animation Territoriaux, les Adjoints Techniques Territoriaux et les Adjoints Administratifs Territoriaux,

Considérant qu'au regard des inscriptions à l'École de Musique pour l'année 2024/2025, il convient d'ajuster les heures de cours afin de satisfaire la majorité des demandes des Nocéens. Aussi, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de l'École de Musique afin de prendre en compte ces éléments,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Ressources Humaines, du Commerce et de l'Artisanat en date du 06 décembre 2024,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 29 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS**

ARTICLE UNIQUE : MODIFIE la liste des emplois communaux en autorisant la création de postes de la façon suivante :

- **Filière administrative**
 - 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet.
 - 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

- **Filière animation**
 - 2 postes d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

- **Filière technique**
 - 4 postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet.
 - 3 postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet.

- **Filière culturelle**
 - 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps incomplet dont la quotité de temps sera de 13 heures hebdomadaires
 - 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps incomplet dont la quotité de temps sera de 4 heures 45 minutes hebdomadaires
 - 1 postes d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps incomplet dont la quotité de temps sera de 3 heures 30 minutes hebdomadaires
 - 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps incomplet dont la quotité de temps sera de 8 heures 00 minutes hebdomadaires.

Christian DEMUYNCK
Maire



Pascal BUTIN
Secrétaire

